

TABLEAU DES MENSUALITES HEBERGEMENT-RESTAURATION 2016-2017

Le règlement des mensualités s'effectuera :

* Tarifs sous réserve de changement par la Région au 1^{er} janvier 2017

1° soit en **numéraire** (Bureau de l'Agent Comptable)

2° soit par **VIREMENT** sur le compte référencé ci-dessous :

(il vous appartient d'effectuer la démarche auprès de votre banque pour la mise en place des virements automatiques).

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE
10071	64000	00001000178 / 34

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0017 834

BIC : TRPUFRP1

3° soit par **CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL**, libellé et adressé à l'Agent comptable du Lycée Maritime de Ciboure.

IMPORTANT : NE PAS OUBLIER de porter au verso de vos règlements, les nom & prénom de l'élève pour qui est versée la mensualité.

ENIM* : 107,50€ Versement à effectuer en Septembre pour les non-boursiers.

Pendant leur scolarité, les élèves des lycées professionnels maritimes sont affiliés au régime de Sécurité Sociale des Marins ENIM (Établissement national des Invalides de la Marine), cotisation forfaitaire non remboursable en cas de départ en cours d'année scolaire.

REPARTITION POUR DES REGLEMENTS PAR TRIMESTRE

DATES	PENSION	½ PENSION	INT/EXT	EXTERNE
1^{er} Trimestre Du 01-09-2016 au 31-12-2016 4 mois + ENIM	643.74€ (ENIM Inclus)	309.82€ (ENIM Inclus)	482.90€ (ENIM Inclus)	107.50 (ENIM)
2^{ème} Trimestre Du 01-01-2017 au 31-03-2017 3 mois	402.18€	151.74€	281.55€	0€
3^{ème} Trimestre Du 01-04-2017 au 30-06-2017 3 mois	402.22€	151.74€	281.50€	0€
TOTAL ANNEE SCOLAIRE	1 449.14€	614.30€	1 046.95€	108.50€

REPARTITION POUR DES REGLEMENTS MENSUELS

(Sur 10 mois de Septembre 2016 à juin 2017)

DATES	PENSION	½ PENSION	INT/EXT	EXTERNE
Septembre 2016 + ENIM	241.56€	158.08€	201.35€	107.50€
Octobre, novembre, décembre 2016 (3 mois)	134.06€ (3 fois)	50.58€ (3 fois)	93.85€ (3 fois)	0€
Janvier, février, mars 2017 (3 mois)	134.06€ (3 fois)	50.58€ (3 fois)	93.85€ (3 fois)	0€
Avril, mai, juin 2017 (3 mois)	134.06€ (2 fois) 134.10€ (1 fois)	50.58€ (3 fois)	93.85€ (2 fois) 93.80€ (1 fois)	0€
TOTAL ANNEE SCOLAIRE	1 449.14€	614.30€	1 046.95€	108.50€

Pour tous autres renseignements concernant les frais de scolarité, veuillez vous conformer à l'article 8 du règlement intérieur du lycée.